



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR



CHEF DE CLINIQUE DES UNIVERSITES-ASSISTANT TERRITORIAL (CCU-AT) Discipline médicale : MU

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.

La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : SAU-SAMU-SMUR BOURGES

Pôle de rattachement : Pôle 6 U Urgences - Réanimation - Anesthésie - Bloc opératoire

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : Dr Isabelle MEYER

isabelle.meyer@ch-bourges.fr

02/48/48/49/94 : ligne directe

02/48/48/57/84 : secrétariat

Composition de l'équipe médicale :

6 PH

1 assistante partagée avec le CHU Tours (DES MU)

Un médecin Junior SAMU-SMUR (DES MU)

7 Praticiens PAA lauréats des EVC

HTCD : Médecins fidélisés intérimaires

Service des Urgences :

36532 passages en 2021

7 box circuit long

3 box circuit court dont 1 pédiatrique

1 secteur isolement 3 box

1 cellule pénitentiaire

2 places SAUV avec échographe

1 MAO + 1 IAO

Monitoring centralisé SAUV et Box

Jour : 1 MAO

2 seniors en circuit long + interne(s) le cas échéant + FFI + PAA + Stagiaires associés, DFMS

1 Médecin de circuit court 7j/7

SMUR 1 + SMUR 2 postés aux urgences

Nuit : 2 seniors en circuit long + 1 interne (ou FFI, stagiaire associé, DFMS)

SMUR 1 + SMUR 2 postés aux urgences, en aide au déchocage + au circuit long et court

UHTCD :

13 lits + 4 USC Réduction à 10 lits à l'horizon décembre 2022, sans USC
1 médecin de 8h30 à 18h30 7j/7j + 1 interne (FFI - PAA- Stagiaire associé)

SAMU - SMUR

Régulation : Plateforme commune 15-18 sur site hospitalier, 91 784 D.R.M. en 2021

- 1 régulateur hospitalier H24 + 1 interne DES MU
- 1 régulateur libéral (semaine 20h-00h, samedi 10h - 18h, dimanche et férié 09h - 17h)
- 3 ARM Jour - 2 ARM Nuit - 1 coordonnateur ambulancier libéral -
- . Projets :
 - SAS avec régulation déportée en cours
 - Evolution logicielle SAMUSCRIPT avec téléphonie avancée

SMUR :

Nombre de sorties pour 2021 : Primaire : 3 403 - Secondaire et TIIH : 1 798

1 équipe SMUR PRIMAIRE H24
1 équipe SMUR SECONDAIRE H24
3 AR
1 VL
1 couveuse
1 PSM adulte + 1 PSM pédiatrique
Matériel NRBC avec chaîne de décontamination mobile

CESU :

2 demi-journées de temps médical (médecin responsable CESU Dr. Marie-Catherine BESSE, CCATU)
1 ETP IDE budgété couvert par plusieurs IDE formatrices

Formations proposées :

- AFGSU 1 et 2
- Formation aux S.S.E.
- P.S.C. 1 (s'adresse aux collégiens)

Le planning de formation s'adapte à la demande. Au moins 1 session de formation par semaine.

USMP (Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire) : Maison d'Arrêt du Bordiot

Places théoriques 90 hommes + 20 femmes + Places de semi-liberté
5 demi-journées par semaine de présence médicale
2 praticiens titulaires affectés à cette activité
3 IDE (7h-19h en semaine, 8h-12h week- end et férié)

Plateau technique au CHJC :

2 Scanners - 2 IRM (avec astreinte thrombolyse) - Radiologie standard
Echographie
Cardiologie interventionnelle H24 - Rythmologie - USIC - USC Cardiologique

Le cas échéant, exercice partagé avec une autre structure sur le même territoire que l'établissement d'accueil :
Nom de la structure :

Adresse :

Activité particulière au sein de cette structure :

3. Missions confiées (soins, enseignement et recherche) et organisation du temps de présence entre les sites

- Régulation médicale au SAMU-Centre15
- Prise en charge des urgences MCO en pré-hospitalier (SMUR)
- Prise en charge des urgences médico-chirurgicales aux Urgences Adulte avec participation à l'activité des différents secteurs des Urgences.
- Temps clinique de 24h par semaine permettant au CCA Territorial de mener à bien ses missions universitaires à raison de 3 journées par semaine.

4. Les compétences à développer

- Acquisition d'une autonomie dans l'évaluation et la prise en charge des urgences sur les 3 secteurs

d'activité (URGENTES, SAMU, SMUR), Autonomie dans la prescription des examens complémentaires et des traitements, Autonomie dans l'orientation des patients.

- Développer la formation des juniors au sein du service et de l'établissement :
Pour l'acquisition des gestes d'Urgence et gestion des situations
Utilisation de la simulation
Formations individuelles et en équipe
- Développer les staffs au sein des services et de l'établissement en lien avec le CCA de MIR
Staffs quotidiens fin de garde et début de garde service des Urgences
Staff fin de garde et revue de dossiers interventions SMUR
Staff hebdomadaire cas clinique et revue de biblio
Staff Régulation ARM et Médecins Régulateurs,
Revue des dossiers de régulation médicale avec réécoute de bandes

5. L'organisation de la permanence des soins

Dans l'établissement d'accueil :

En garde sur place : réanimateur, anesthésiste, cardiologue, régulateur SAMU, SMUR1 et SMUR 2,
2 seniors urgentistes + 1 interne aux urgences

En astreinte : pédiatrie, gynécologie, cardiologie interventionnelle, neurologue pour thrombolyse AVC, chirurgien orthopédique, chirurgien viscéral, chirurgien ORL, Chirurgien Urologue, Chirurgien Vasculaire et Thoracique, ophtalmologue, pneumologue, gastro-entérologue, médecine interne, néphrologue, gériatrie, imagerie, pharmacie, laboratoire, EFS

6. Les valences (enseignement/ recherche)

LES ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT:

Le Centre Hospitalier de Bourges accueille de nombreux personnels médicaux en parcours de formation.

A ce titre le CCA Territorial Universitaire pourra développer une activité d'enseignement riche et variée auprès de différents publics :

- Internes de Médecine Générale et autres spécialités de la Faculté de Médecine de Tours
- Médecins stagiaires (DFMS/A)
- Etudiants hospitaliers CHU de Tours

De nombreux externes de l'UFR de Médecine de Tours réalisent des stages toutes les 6 semaines au sein du CH de Bourges.

Au niveau de l'UFR de Médecine de Tours le CCA TU sous la supervision du PU-PH de Médecine d'urgence participera

- aux enseignements à destination des DES de Médecine d'urgence.
- à la formation des étudiants à l'AFGSU
- aux enseignements par simulation (Medisim)
- aux enseignements de sémiologie

LES ACTIVITES DE RECHERCHE

Le CCA Territorial Universitaire pourra participer à l'inclusion et à la mise en place des protocoles de recherche clinique au sein de son service d'affectation.

Le CCA TU pourra aussi encadrer des thèses de Médecine d'urgence.

7. Les moyens à disposition du chef de clinique-assistant territorial universitaire (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)

- Régulation : logiciel SAMUSCRIPT. Visio, TIU via Covotem, SAUV Life
- SAU : logiciel URQUAL interfacé avec CROSSWAY pour les prescriptions, CARESTREAM en radiologie, protocoles d'établissement et médicaux sur intranet. Dictée numérique pour courrier de sortie en HTCD.
- Accès internet - Portail MIRC

- DECT personnel, Adresse mail professionnelle, Abonnement HOSPIMEDIA + Clinical Key
8. Logement par l'établissement d'accueil
oui
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue du clinicat territorial
Plusieurs postes ouverts, statuts à convenir avec le médecin (praticien contractuel et praticien hospitalier).
10. Rémunérations, prime d'exercice territorial
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins
11. Prise en charge des frais de déplacement
oui